



# LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

1 jour

Fiscalité et non-lucrativité ne sont pas antagonistes. Ainsi, la question de la fiscalité d'une association ou d'une fondation se pose périodiquement, à la fois au regard des nouvelles activités, des regroupements des structures, de la concurrence et de l'évolution de la réglementation et des nouvelles normes européennes. Aussi, les associations et les fondations doivent-elles réfléchir au régime fiscal le plus adapté, en référence aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Cette formation permettra aux participants, dans un premier temps, de s'assurer de leur conformité au regard de l'assujettissement ou de l'exonération aux impôts commerciaux, de leurs activités, d'éclairer leur décision face à de nouveaux enjeux de leur organisme, puis d'appréhender les coûts réels d'une fiscalisation totale ou partielle des activités.

## Publics

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers

## Objectifs

- ☑ Comprendre et maîtriser le cadre de la fiscalité des associations et fondations : ce qu'il ne faut pas faire ?
- ☑ Démystifier et distinguer : lucrativité et gestion désintéressée, activité concurrentielle et activité taxable, impôts commerciaux et impôts patrimoniaux
- ☑ Actualiser les connaissances sur les impôts dus par tous les organismes
- ☑ Analyser les éléments contribuant à la prise de décision quant à la fiscalisation totale ou partielle

## Méthodes pédagogiques

- Pédagogie interactive alternant :
- exposés et apports théoriques et méthodologiques
  - exercices et études de cas
  - échanges

## Intervenant

- Expert-comptable, commissaire aux comptes

## Contenu

### Situation de l'organisme face à la lucrativité

Les critères d'une gestion désintéressée : la gouvernance, les résultats procurés par l'activité  
L'environnement concurrentiel (NOUVEAUTÉS 2010 et 2011 : la Directive Services, les Services d'Intérêt Économique Général-SIEG)  
L'analyse de l'activité au regard des critères fiscaux et la règle des « 4 P » : caractéristiques d'une activité taxable

### Fiscalité commune à tous les organismes, lucratifs ou non

Impôts liés à l'emploi de salariés : rappels  
Impôts liés à la détention d'immeubles : taxe foncière, taxe sur les locaux à usage de bureaux ou commerciaux

### Fiscalité des organismes non lucratifs (NOUVEAUTÉ 2012 : à jour de l'instruction fiscale du 9 mars 2012)

Impôts liés à l'utilisation de locaux : taxe d'habitation  
Impôts sur les revenus du patrimoine : les revenus des immeubles et les revenus financiers

### Fiscalité des organismes lucratifs

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : les exonérations, le régime des subventions, le coefficient de déduction (NOUVEAUTÉ 2012 : nouveau taux de TVA à 7 %)  
Impôts sur les bénéfices  
Contribution Économique Territoriale (CET : anciennement la taxe professionnelle)  
Taxe d'apprentissage

### Situation des organismes mixtes : coexistence d'activités commerciales et d'activités non commerciales

Sectorisation  
Filialisation  
Groupement de moyens

### Dons et mécénat ouvrant droit à réduction d'impôts : impact d'une fiscalisation mal maîtrisée

Formation à jour de l'instruction fiscale du 9 mars 2012

**Lieu** : Paris

**Coût** : 298 €

**Session** : 6 juin 2013



01 53 98 95 03



formation@fehpa.fr